

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Ouverture de la séance.

Constatation du quorum.

Isabelle HENRY donne pouvoir à Xabi LARRE.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022 à l'unanimité, abstention Xabi LARRE et Maitena DIRIBARNE

Patxi LANS est désigné secrétaire de séance.

1. Instauration de la taxe d'habitation aux logements vacants

Mr le Maire propose d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants de la commune. Elle concerne les locaux à usage d'habitation non meublés, non loués ou impossibles à louer et non habités plus de quatre-vingt-dix jours consécutifs sur deux ans.

Le taux est fixé à 16.93%.

L'objectif est de pousser les propriétaires à louer ou mettre en vente leur logement.

Les services fiscaux se chargent de lister les logements (80 potentiellement taxables) et de recouvrer cette taxe.

Martin ETCHEVERRY s'interroge sur la notion d'appréciation de la vacance et propose d'instaurer cette taxe à tous les logements. Mr le Maire lui répond qu'elle ne peut s'appliquer qu'aux logements non meublés.

Xabi LARRE questionne Mr le Maire sur la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Réponse lui est faite qu'elle n'est pas applicable à Saint Jean pied de Port car la commune ne fait pas partie des zones tendues définies par l'Etat.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

2. Appel à projet Mélusine – Valorisation de l'ancien cimetière

Le travail des associations Lauburu (qui réalise l'inventaire des tombes) et Terres de Navarre (qui organise régulièrement des journées de nettoyage) a permis d'élaborer un programme de valorisation de l'ancien cimetière : sauvegarde du site, restauration d'ouvrages funéraires, création d'un cheminement accessible et médiation autour de ce patrimoine.

Les travaux sont estimés à 50000€.

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a lancé un important appel à projet intitulé "MÉLUSINE" (Mémoire des Lieux d'Usage Sociétaux et d'Identité Notoires et Emotionnels) visant à

apporter un appui financier à différents projets de restauration ou de valorisation de sites patrimoniaux.

Le taux de subvention du Département est de 30 % maximum, dans la limite d'un plafond des dépenses subventionnables de 50 000 € HT.

Mr le Maire propose de répondre à cet appel à projet et de solliciter une subvention de 15000€.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

3. Echange de terrain à proximité du Vauban

L'association Jean de Mayorga a mis en vente Argizabal et a trouvé deux acheteurs, Mr UGARTE et la SCI PILOTA.

A l'occasion de cette vente Mr le Maire propose d'acter devant notaire l'échange de la parcelle de terrain située sur la partie droite du cinéma (parcelle cadastrée n°1520 appartenant à Argizabal) contre deux places matérialisées de stationnement situées sur la partie gauche du cinéma (partie de parcelle appartenant à la commune) ainsi qu'une servitude de passage voiture/piéton pour l'usage privé de Mr UGARTE et une servitude de passage piéton pour les locataires de la SCI PILOTA.

La récupération de cette parcelle permet de sécuriser le site et de bénéficier d'un espace nécessaire à la construction éventuelle d'une seconde salle de cinéma.

Maitena DIRIBARNE demande si ces places n'occasionneront pas de gêne pour le passage des véhicules utilisés lors des spectacles organisés au Vauban. Réponse lui est faite que le passage restera possible pour les fourgons comme cela se fait habituellement.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité, abstention Isabelle HENRY.

4. Adhésion à la démarche cybersécurité proposée par la Fibre 64

La Fibre64 propose aux différentes communes du département un accompagnement sur le thème de la cybersécurité. Un parcours composé de 4 modules (bouclier Cyber64) a été imaginé et conçu afin de permettre à ces collectivités d'élever leur niveau de protection face aux différentes menaces de cybersécurité.

Proposition est faite d'adhérer à cette démarche intégralement financée par l'Etat et La Fibre64 pendant les trois premières années.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

5. Adhésion à la médiation préalable obligatoire assurée par le centre de gestion

Mr le Maire propose d'adhérer gratuitement à la mission de médiation préalable obligatoire assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques. Celle-ci doit permettre, en cas de litige, de trouver un accord amiable et d'éviter une procédure devant le tribunal administratif.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

6. Enquête sur les comportements d'achat et de consommation : stage et gratification

Afin de compléter le diagnostic du tissu commercial saint-jeannais, Marie Eve Féréol, manager de commerce, va mener une enquête sur les comportements d'achat et de consommation de la population du territoire et des touristes.

Pour l'aider dans cette mission, Mr le Maire propose de recruter un stagiaire de mi-avril à mi-août. Celui-ci sera sous contrat avec la commune, sa gratification d'élèvera à 4.05€/h.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

7. Subvention Essor Basque

Mr Le Maire propose de voter une subvention de 1500€ à l'Essor Basque, course cycliste faisant étape sur la commune depuis plus de quinze ans.

Xabi LARRE demande la raison de la baisse de cette subvention par rapport à l'année 2022 (2000€).

Réponse lui est faite que la commune est uniquement ville de départ en 2023 contrairement aux années précédentes et de fait la dotation demandée est moins importante.

Mattin ETCHEVERRY propose de contraindre les organisateurs à changer les différentes villes d'étapes chaque année afin que ce ne soit pas aux mêmes communes de supporter la charge financière.

Mise au vote :

Pour 15, Contre 1 : Isabelle HENRY, Abstention 3 : Maitena DIRIBARNE, Xabi LARRE, Mattin ETCHEVERRY
Approuvé à la majorité.

8. Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur Le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2022.

9. Dépenses d'investissement avant vote du Budget primitif

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé que le Maire puisse engager les crédits jusqu'à concurrence de 100 000,00 € dans l'attente du vote du budget 2023 et uniquement sur les opérations décidées par le Conseil Municipal.

Mise au vote :

Pour 15, Contre 1 : Maitena DIRIBARNE, Abstention 3 : Xabi LARRE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY
Approuvé à la majorité.

Questions diverses

- La réunion d'étude du projet du compte administratif 2022 sera ouverte comme l'année précédente à l'ensemble du conseil municipal.
- Le recrutement d'un policier municipal est en cours pour remplacer Jean Louis Castet qui officie désormais à l'accueil de la mairie. Huit candidatures ont été reçues.
- Une réunion avec les riverains de la rue du 11 Novembre est programmée pour discuter des problèmes de stationnement qu'ils rencontrent et proposer des solutions.

Maitena DIRIBARNE demande des précisions sur l'implantation d'un cabinet de cardiologie dans cette rue. Mr le Maire explique que le bâtiment sera un R+1 hébergeant deux cardiologues et une sage-femme. Un bureau supplémentaire est prévu pour l'installation éventuelle d'un autre professionnel de soin. 12 places de stationnement sont comprises dans ce projet.

Mr le Maire souligne l'importance de voir s'installer deux cardiologues sur la commune.

Maitena DIRIBARNE relève la problématique du stationnement liée à l'implantation de la Maison France Services. Mr le Maire lui répond que 21 places sont prévues sur le site et 10 places de stationnement seront réservées sur le parking arrière de la mairie pour les salariés travaillant sur ce pôle.

- Implantation du centre de loisir

La CAPB désire utiliser l'école Sainte Marie de Mayorga ainsi que sa grande cour pour y implanter le centre de loisir cet été. Mr le Maire explique que la commune n'a pas été concertée en amont et que l'utilisation de la grande cour est essentielle à la commune pour la gestion du stationnement en période estivale (capacité de 150 places).

Mr le Maire a proposé plusieurs solutions alternatives à la CAPB afin de pouvoir disposer de la cour :

- Décalage des travaux prévus cet été à l'école publique et mise à disposition de celle-ci
- Implantation à l'école Sainte Marie sans la grande cour et mise à disposition du fronton
- Implantation au château de Saint Jean le Vieux

Mattin ETCHEVERRY reproche de privilégier le tourisme au détriment des enfants du territoire. Mr le Maire lui fait remarquer que la vocation de ce parking n'est pas de favoriser les touristes mais de permettre aussi aux locaux d'accéder aux commerces saint jeannais et de participer à la sécurisation de la commune en évitant d'augmenter le flux routier dans le centre-ville.

- Cécile LARRAMENDY remercie au nom du CCAS l'association Ithurriat qui organisait les noces basques et qui, à l'occasion de sa dissolution, a fait un don de 2750.51€ au CCAS.

Clôture de la séance.